

COMPTE RENDU
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
23 MAI 2018 – 18H
SIEGE DE LA CAPCA

La séance débute à 18h08

Présents :

Mesdames Laetitia SERRE, Emmanuelle RIOU, Bernadette FORT, Hélène BAPTISTE, Annick RYBUS, Martine FINIELS, Nathalie MALET-TORRES,

Messieurs Didier TEYSSIER, Yann VIVAT, Jacques MERCHAT, Michel VALLA, Gérard BROSSE, François VEYREINC, Gilles QUATREMER, Alain SALLIER, Gilbert MOULIN, Barnabé LOUCHE, Christophe VIGNAL.

Excusés :

Mesdames Marie-Françoise LANOOTE (procuration à Bernadette FORT) et Mireille MOUNARD,

Messieurs Jérôme BERNARD et Jean-Pierre JEANNE.

Secrétaire de séance : Christophe VIGNAL

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 19

Ordre du jour :

Délibération n° 2018 05 23/90 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets pour les manifestations culturelles, sportives et touristiques à rayonnement intercommunal 2018

Délibération n° 2018 05 23/91 - Attribution de subvention dans le cadre de l'appel à projet "Solaire thermique"

La Présidente Laetitia SERRE accueille les membres du bureau et propose l'approbation du compte rendu des réunions de bureau des 28 mars et 25 avril derniers qui, ne faisant part d'aucune remarque sont adoptés à l'unanimité.

Délibération n° 2018 05 23/90 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets pour les manifestations culturelles, sportives et touristiques à rayonnement intercommunal 2018

Rapporteurs : Christophe VIGNAL et Gérard BROSSE

Dès sa création, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a souhaité soutenir et encourager les manifestations culturelles, sportives et touristiques à rayonnement intercommunal. Depuis, ce dispositif a connu diverses adaptations afin de répondre au mieux aux attentes des associations en tenant compte du contexte budgétaire.

Le conseil communautaire du 6 décembre 2017 a modifié ce règlement en revenant à une session unique. Cette dernière permet d'instruire, en même temps, les dossiers déposés afin de permettre une meilleure répartition pour l'ensemble des projets.

Pour cette nouvelle édition, 67 projets ont été déposés : 37 dossiers pour les thématiques culturelles et touristiques, 29 dossiers pour la thématique sport dont 10 pour les tournois. Un dossier ne correspond pas aux critères d'éligibilité.

Sur proposition de la commission Culture, Sport et Vie Associative, qui s'est réunie le mardi 15 mai dernier, le bureau communautaire est appelé à approuver l'octroi des aides figurant dans le tableau ci-annexé.

Les membres de la commission ont souhaité continuer à soutenir les marchés et salons mais demandent que le règlement soit modifié pour exclure les événements de ce type à vocation uniquement commerciale, dès 2019.

Ces propositions permettent d'apporter un soutien à :

37 événements culturels et touristiques pour un montant total de 48 790 euros.

29 événements sportifs pour un montant total de 23 210 euros.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°11-25-477 en date du 6 décembre 2017 portant sur le règlement de l'appel à projets pour les manifestations culturelles, sportives et touristiques à rayonnement intercommunal.
- Vu la délibération n° 2017-04-12/105 du Conseil communautaire du 12 avril 2017 approuvant le règlement intérieur du Conseil communautaire et fixant les délégations au bureau.
- Vu l'avis de la commission « Culture, Sport et Vie Associative » en date du 15 mai 2018.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Alloue** les subventions indiquées dans le tableau ci-annexé pour un budget total de **72 000** euros qui seront mandatés sur justificatifs, dans la limite de 20% des dépenses éligibles de chaque événement.

Délibération n° 2018 05 23/91 - Attribution de subvention dans le cadre de l'appel à projet "Solaire thermique »

Rapporteur : Annick RYBUS

La Communauté de communes du Pays de Vernoux et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ont signé le 9 septembre 2015 une convention particulière d'appui financier pour la mise en œuvre d'une action « Plan solaire thermique, prime à l'installation de chauffe-eau-solaire ».

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, ayant repris les droits et les devoirs du Lauréat TEPCV, a décidé, par délibération du 20 juin 2017, d'élargir l'action "Plan solaire thermique, prime à l'installation de chauffe-eau-solaire" à l'ensemble du territoire.

Les dépenses relevant de cette action sont d'un montant maximum de 70 000 €, soit environ 10 installations chauffage solaire combiné et 50 installations chauffe-eau-solaire.

L'appui financier de l'Etat est de 80%, soit 56 000 €, pour un autofinancement de 14 000 €.

L'aide financière pour un propriétaire occupant qui fait appel à un installateur ayant la Qualification RGE dans le solaire thermique est de :

- 1 000 € pour un chauffe-eau solaire,
- 2 000 € pour un chauffage solaire combiné.

- Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,
- Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-05-0004 du 5 décembre 2016 portant constitution d'une nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016, signée par la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
- Vu les conventions particulières d'appui financier en date du 9 septembre 2015 signées par la Communauté de Communes du Pays de Vernoux, les communes de Silhac et de Vernoux en Vivarais et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
- Vu l'avenant en date du 13 septembre 2016 aux conventions particulières d'appui financier en date du 9 septembre 2015 signé par la Communauté de Communes du Pays de Vernoux, les communes de Silhac, Saint Jean Chambre et Saint Apollinaire de Rias, Gilhac et Bruzac, Saint Julien le Roux et Vernoux en Vivarais et le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer,
- Vu la délibération n° 2017-06-20-131b du Conseil communautaire en date du 20 juin 2017 portant extension du périmètre d'intervention de l'action « Plan solaire thermique, prime à l'installation de chauffe-eau-solaire »,
- Vu la délibération n° 2017-04-12/105 du Conseil communautaire du 12 avril 2017 approuvant le règlement intérieur du Conseil communautaire et fixant les délégations au bureau,
- Considérant la facture d'installation d'un chauffe-eau-solaire individuel acquittée auprès d'un installateur ayant la Qualification RGE, par Monsieur et Madame KELLER Paco et Florie, domiciliés à Fougerolles, 07240 Vernoux en Vivarais, pour leur habitation principale,
- Considérant la facture d'installation d'un chauffe-eau-solaire individuel acquittée auprès d'un installateur ayant la Qualification RGE, par Monsieur Alan GAILLARD, domicilié à 126 chemin des Bans, 07000 Veyras, pour son habitation principale,
- Considérant la facture d'installation d'un chauffe-eau-solaire individuel acquittée auprès d'un installateur ayant la Qualification RGE, par Monsieur PASQUIER David, domicilié à 275 Chemin de la Croix, 07190 Saint Sauveur de Montagut pour son habitation principale,
- Considérant la facture d'installation d'un chauffe-eau-solaire individuel acquittée auprès d'un installateur ayant la Qualification RGE, par Monsieur FORIENT Ludovic, domicilié à Rochemaure, 07000 Lyas pour son habitation principale,
- Considérant la facture d'installation d'un chauffe-eau-solaire individuel acquittée auprès d'un installateur ayant la Qualification RGE, par Monsieur BERLIOUX Christophe, domicilié à L'AY, 07000 Pourchères pour son habitation principale,
- Considérant la facture d'installation d'un chauffage solaire thermique (Système Solaire Combiné) acquittée auprès d'un installateur ayant la Qualification RGE, par Monsieur et Madame NADAL - CHERGUI, domiciliés à le Folastère, 07190 Saint-Julien du Gua pour leur habitation principale,
- Considérant la facture d'installation d'un chauffe-eau-solaire individuel acquittée auprès d'un installateur ayant la Qualification RGE, par Monsieur FAURE Loïc, domicilié à 11 chemin de Roumanie, 07800 La Voulte /Rhône pour son habitation principale,
- Considérant la facture d'installation d'un chauffage solaire thermique (Système Solaire Combiné) acquittée auprès d'un installateur ayant la Qualification RGE, par Monsieur MEULE Claude, domicilié à Eco-Hameau les Amarantes, 07240 Saint Jean Chambre pour son habitation principale,
- Considérant la facture d'installation d'un chauffe-eau-solaire individuel acquittée auprès d'un installateur ayant la Qualification RGE, par Madame LOGEROT Julie, domiciliée à 16 rue Marguerite Duras, 07800 La Voulte /Rhône pour son habitation principale,

- Considérant qu'au regard des justificatifs produits, ces personnes peuvent prétendre au versement de la subvention dans le cadre de l'action « Plan solaire thermique, prime à l'installation de chauffe-eau-solaire ».

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Alloue** une subvention de 1 000 € à :
 - Monsieur et Madame Paco KELLER, domiciliés à Fougerolles, 07240 Vernoux en Vivarais pour leur habitation principale,
 - Monsieur Alan GAILLARD, domicilié à 126 chemin des Bans, 07000 Veyras, pour son habitation principale,
 - Monsieur PASQUIER David, domicilié à 275 Chemin de la Croix, 07190 Saint Sauveur de Montagut pour son habitation principale.,
 - Monsieur FORIENT Ludovic, domicilié à Rochemaure, 07000 Lyas pour son habitation principale,
 - Monsieur BERLIOUX Christophe, domicilié à L'AY, 07000 Pourchères pour son habitation principale,
 - Monsieur FAURE Loïc, domicilié à 11 chemin de Roumanie, 07800 La Voulte /Rhône pour son habitation principale,
 - Madame LOGEROT Julie, domiciliée à 16 rue Marguerite Duras, 07800 La Voulte /Rhône pour son habitation principale.
- **Alloue** une subvention de 2 000 € à :
 - Monsieur et Madame NADAL - CHERGUI, domiciliés à le Folastère, 07190 Saint-Julien du Gua pour leur habitation principale,
 - Monsieur MEULE Claude, domicilié à Eco-Hameau les Amarantes, 07240 Saint Jean Chambre pour son habitation principale.

Fin de la séance : 18h33